

II. La déviance comme verdict : comment un acte, une personne ou un groupe deviennent-ils déviants ?

A. Les approches interactionnistes de la déviance de la « deuxième école de Chicago ».

1. L'interactionnisme d'E. Goffman

Le sociologue canadien E. Goffman (1922-1982) fait de l'observation des relations directes entre individus son terrain privilégié. En décrivant les échanges réciproques qui se nouent entre deux individus, il note à quel point la préservation de l'ordre social nécessite que chacun prenne soin de « tenir son rôle » et offre à son ou ses interlocuteurs, des occasions de tenir le leur afin que chacun puisse « garder la face ».

a. *Le stigmaté : un motif d'exclusion social.*

E. Goffman, définit un stigmaté comme toute « **caractéristique telle qu'elle peut s'imposer à l'attention de ceux d'entre nous qui le rencontrent, et nous détourner de lui, détruisant ainsi les droits qu'il a vis-à-vis de nous, du fait de ses autres attributs. (...) Une différence fâcheuse d'avec ce à quoi nous nous attendions.** » (*Stigmaté. Les usages sociaux du handicap*, 1961)

La **stigmatisation**, c'est-à-dire le rejet – manifeste ou tacite – d'un individu au cours d'une interaction sur la base d'une caractéristique est un processus social : c'est la réaction suscitée qui est en cause, et non le stigmaté lui-même.

Dans son ouvrage de 1961, Goffman se demande comment font les personnes porteuses d'un handicap, pour tenter de « neutraliser » ce stigmaté et éviter qu'il les condamne à une situation de rejet. Parmi les stratégies possibles, la **dissimulation**, la **coopération** ou le « **retournement du stigmaté** ».

De ce point de vue, la déviance n'est donc pas un état qui décrit des individus ou des comportements, mais plutôt une façon d'attribuer à une caractéristique une signification sociale négative.

b. *Les asiles, des « institutions totales ».*

E. Goffman décrit la façon dont les personnes internées dans un hôpital psychiatrique de Washington endossent « l'étiquette » de « malade mental », indépendamment des considérations sur leur état de santé. En cela, l'asile est défini comme une « **institution totale** », c'est-à-dire une institution qui coupe les individus du monde extérieur et qui les oblige à redéfinir leur identité sociale.

2. L'étiquetage et les carrières déviantes chez H. Becker

Parti d'une enquête ethnographique sur les musiciens de jazz, Becker va proposer dans *Outsiders* (1963) une nouvelle définition de la déviance, faisant de la réalité de la transgression des normes un élément secondaire et accessoire.

a. *La théorie de l'étiquetage*

H. Becker ne s'intéresse pas aux causes de la déviance, mais à la façon dont celle-ci est le résultat d'un **étiquetage** (« labelling ») imposé par la société sur des personnes ou des comportements.

« Je considérerai la déviance comme le produit d'une transaction effectuée entre un groupe social et un individu qui, aux yeux du groupe, a transgressé une norme. Je m'intéresserai moins aux caractéristiques personnelles et sociales des déviants qu'au processus au terme duquel ils sont considérés comme étrangers au groupe, ainsi qu'à leurs réactions à ce jugement. »

Fidèle à son idée de détacher le statut de déviant de la réalité des comportements, H. Becker distingue plusieurs situations possibles.

	Obéissant à la norme	Transgressant la norme
Perçu comme déviant	Accusé à tort	Pleinement déviant
Non perçu comme déviant	Conforme	Secrètement déviant

b. *La notion de « carrière » déviant : un modèle séquentiel de la déviance.*

Pour H. Becker, la déviance est le résultat d'une « succession de phases » qui, petit à petit, poussent les individus à modifier leur comportement en réaction à l'étiquetage qui les frappe. Comprendre la déviance, c'est donc être en mesure de retracer les différentes étapes de la « **carrière** » de déviant, en cherchant à identifier les facteurs qui poussent les individus à persister dans leur trajectoire déviant ou, au contraire, à s'arrêter en chemin.

On peut donc lire les carrières déviantes comme une « suite d'engagements » qui conduisent d'une première expérience à une forme d'activité déviant plus constante. Sur cette trajectoire, une étape semble plus déterminante que les autres à Becker : celle de l'étiquetage public. « Être pris et publiquement désigné comme déviant constitue probablement l'une des phases les plus cruciales du processus de formation d'un mode de comportement déviant stable ».

c. *L'imposition des normes et les « entrepreneurs de morale »*

Le travail d'étiquetage – qui s'apparente pour Becker à une croisade morale – est en grande partie le fait « **d'entrepreneurs de morale** », c'est-à-dire d'individus qui s'organisent pour l'établissement et le respect de certaines normes.

H. Becker prend l'exemple de la prohibition de l'alcool aux États-Unis, entre 1920 et 1933. Parmi les entrepreneurs de morale qui ont permis l'établissement de ces nouvelles lois, il cite *Woman's Christian Temperance Union* (WCTU). De même, il montre comment le statut de fumeur de marijuana est passé de « non déviant » à « déviant » suite à l'adoption de *l'Harrison Act* en 1937.

CONCLUSION DU A – Une nouvelle approche de la déviance.

Les analyses de la déviance par la « deuxième école » de Chicago sont restées parmi les plus influentes et les plus célèbres de la sociologie américaine. En « dénaturisant » la déviance, Goffman puis Becker ont permis d'orienter la « focale » des sociologues sur ceux qui produisent les normes et les font respecter, plutôt que sur les déviants eux-mêmes. Dès lors, la déviance peut s'analyser comme le fruit d'une multiplicité d'interactions, de l'étiquetage à l'adoption de normes déviantes, dont les effets sociaux sont bien réels. De nombreux travaux postérieurs aux années 1960, qu'ils se réclament ou non des interactionnistes, ont mobilisé les notions forgées par cette tradition sociologique pour analyser les différentes modalités selon lesquelles une société peut produire de l'exclusion sociale.

Pour aller plus loin : M. Mohammed, « Sortir de la délinquance », *Idées économiques et sociales*, 2015

B. Les prolongements des approches relationnelles de la déviance.

1. La stigmatisation au cœur du processus d'exclusion

a. De la stigmatisation des pauvres à la disqualification sociale.

Dans *Les Pauvres* (1908), G. Simmel définit la pauvreté non comme une situation de privation, mais le résultat d'un traitement social. Cette perspective sera en grande partie reprise dans les années 1990 par le sociologue S. Paugam lors de son enquête dans une cité d'habitat social à Saint-Brieuc, *Disqualification sociale* (1991). Dans cet ouvrage, le sociologue fait de la dépendance aux aides sociales le moteur de dévalorisation des personnes bénéficiaires, pouvant conduire à une forme d'exclusion.

Dans un ouvrage de 2018, *Le Lien social*, le sociologue précise que quatre types de lien qui peuvent rattacher l'individu à la société : les liens de filiation (familiaux), les liens de participation organique (lié à l'activité économique), les liens d'affinité élective (liens amicaux) et les liens de citoyenneté (participation à la vie publique). Marqué par le stigmate social de l'assistanat, les individus peuvent perdre leur capacité à entretenir ces liens, renforçant un peu plus leur isolement social. Ce n'est donc pas seulement le dénuement matériel qui est en jeu, mais à la fois le sentiment « protection » et de « reconnaissance », dont dépend tout le processus d'intégration sociale.

Pour aller plus loin : Serge Paugam, « La mise à distance des pauvres dans l'espace public », Les Cahiers français, 2013

b. *La catégorisation ethno-raciale : un exemple de stigmatisation sociale.*

Dans son ouvrage de synthèse sur *Les Inégalités ethno-raciales* (2013), Mirna Safi rappelle que les mécanismes à l'origine des inégalités ethno-raciales sont liés à des critères « **ascriptifs** », c'est-à-dire qui attribuent des caractéristiques à une population sur la base de critères ou de « marqueurs » qui renvoient à l'idée de race (informée par la couleur de peau) ou d'ethnie (l'ascendance ou l'origine géographique).

2. La dimension spatiale de l'exclusion.

Les processus de stigmatisation et d'exclusion sociale ne se fondent pas uniquement sur des caractéristiques propres aux individus considérés comme déviants. Ils peuvent aussi s'appuyer sur une appartenance – réelle ou non – à un espace stigmatisé.

N. Elias et J-L. Scotson (*Les logiques de l'exclusion*, 1997) enquêtent sur un quartier populaire d'une petite ville industrielle proche de Leicester, Winston Parva. Ils observent que les antagonismes s'expriment davantage entre les deux zones plus ouvrières, qu'entre les zones ouvrières et la zone résidentielle des classes plus aisées. L'ancienneté, l'intégration dans un réseau de relations et la capacité à imposer ses représentations au reste du groupe sont ici autant de mécanismes qui donne un fondement spatial à la division sociale entre les habitants de ces quartiers. Cette forme d'exclusion a en effet des conséquences concrètes sur les conditions de vie matérielles des habitants, mais aussi sur les possibilités offertes aux enfants issus de chaque famille à bénéficier d'un encadrement social favorable.

b. *La spatialisation des problèmes sociaux : quand la lutte contre les inégalités devient stigmaté.*

Les premiers exemples de « labellisation » politique d'espaces résidentiels remontent à la politique de construction des grands ensembles à la fin des années 1950, dans l'objectif de répondre aux difficultés croissantes de logement. En 1958, l'État français établit une liste de « zones à urbaniser en priorité », les ZUP, dans lesquelles seront financés des travaux pour ériger de grands immeubles d'habitation moderne. En pleine croissance des « Trente glorieuses », ce terme est au départ utilisé pour désigner une promesse d'ascension sociale pour les habitants, passant de leurs petits logements souvent vétustes à des appartements disposant de tout le confort moderne. Mais avec les crises des années 1970, ces promesses s'estompent et les immeubles sont de plus en plus associés aux difficultés sociales que rencontrent leurs habitants.

À partir des années 1980, un nouveau vocabulaire apparaît : on parle de « politiques de la ville » pour désigner des efforts financiers à destination non plus des populations, mais de territoires qui concentrent des difficultés économiques et sociales. Les politiques de « zonage » se multiplient comme les « zones d'éducation prioritaires » (ZEP) ou les « zones urbaines sensibles » (ZUS). En 2015, le terme de « ZUS » est abandonné au profit de celui de « quartiers prioritaires de la politique de la ville » (QPV), définis à partir du critère du niveau de revenu moyen des habitants. En 2021, on comptait environ 1 500 QPV en France.

Dans l'imaginaire collectif, ces territoires se trouvent associés à une idée de misère et de difficultés d'insertion. En 2018, les habitants des QPV étaient 40% à vivre sous le seuil de pauvreté (60% du revenu médian) contre 14% pour l'ensemble du territoire et on y trouve deux fois plus de bénéficiaires du RSA qu'ailleurs (27% contre 13%).

Dans un article publié en 2005 dans la revue *Actes de la recherche en sciences sociales* (ARSS), les sociologues S. Tissot et F. Poupeau parlent d'une « spatialisation des problèmes sociaux » pour décrire les effets de ce ciblage territorial. Dans leur *Sociologie de l'école* (2022), les deux sociologues de l'éducation Agnès Van Zanten et Marie Duru-Bellat montrent que la moitié de la ségrégation scolaire au collège – c'est-à-dire de la concentration des élèves de milieu défavorisé ou favorisés au sein des mêmes établissements – est due au contournement de la carte scolaire. Ainsi, la catégorisation de « REP » peut favoriser ces comportements d'évitement, de la part des familles comme des enseignants.

Conclusion du B –

En évoquant différents travaux et objets d'études de la sociologie française et américaine, nous avons montré à quel point les analyses relationnelles de la déviance étaient fécondes pour penser les différents processus d'exclusion. Que cela concerne la stigmatisation sociale ou ethno- raciale, la ségrégation spatiale ou scolaire, les mêmes mécanismes semblent se répéter : une caractéristique particulière est identifiée et interprétée comme devant justifier un traitement social particulier. Là encore, l'analyse de la déviance nous en apprend davantage sur le rapport d'une société à ses normes que sur les personnes ou les lieux stigmatisés.

III. Mesurer la délinquance

A. Les mesures statistiques de la délinquance.

Dans leur ouvrage de 2011, *Mesurer la délinquance*, Philippe Robert et Renée Zauberman décrivent l'évolution de la façon de mesurer les crimes et les délits, d'un monopole des données officielles fournies par les institutions pénales à une diversité des modalités de recensement. Les développements de cette partie sont construits à partir de cet ouvrage.

1. L'estimation de la délinquance par l'activité judiciaire et policière.

a. *L'activité judiciaire comme seul indicateur de la criminalité.*

Des premiers recensements du fait criminel en Europe au XVII^{ème} jusqu'au milieu du XIX^{ème}, la mesure de la délinquance s'est confondue avec la mesure des condamnations prononcées par les tribunaux. L'intérêt ne se porte pas alors tant sur l'estimation du nombre de crimes mais plutôt sur la façon de le réprimer, manifestant ainsi la toute-puissance de l'État.

À la fin du XVIII^{ème}, la façon de penser le crime se transforme sous l'influence des principes des Lumières. Le juriste italien Cesare Beccaria, considéré comme l'inspirateur du système pénal moderne, publie en 1764 un *Traité des délits et des peines* et insiste sur le libre-arbitre des criminels et la capacité de chacun à peser les avantages et les inconvénients des actes qu'il commet. L'intérêt pour le crime, comme fait social, rend davantage nécessaire d'en mesurer l'importance. En Angleterre, le débat sur une éventuelle abolition de la peine de mort pousse le législateur à recenser les condamnations pour crimes graves en 1805, initiant une comptabilisation systématique qui sera enrichie au cours du siècle par les données pénitentiaires puis par la prise en compte des crimes de moindre importance. En France, la statistique judiciaire – dont Gabriel Tarde sera l'un des contributeurs - est elle aussi soigneusement consignée.

Cet essor de la criminologie va alors conduire certains savants qui s'interrogent sur l'état moral de la société, à remettre en cause pour la première fois les liens entre la statistique judiciaire et la réalité des crimes. En particulier, le mathématicien et précurseur des « statistiques morales » Adolphe Quételet est l'un des premiers à appliquer les probabilités aux comportements sociaux. Pour lui, les « penchants criminels » des individus dépendent de leurs caractéristiques sociales et ne se résume pas aux condamnations. Il propose d'établir un rapport de proportionnalité – une « loi des rapports constants » - entre la criminalité jugée et la criminalité commise. Même s'il ne prend pas pour acquis les données judiciaires, Quételet ne propose ainsi pas d'autre indicateur de mesure.

b. Le « chiffre noir » de la délinquance et l'utilisation progressive des données policières.

La « loi des rapports constants » entre condamnation et criminalité a beaucoup été remise en cause sans que ni les autorités ni les statisticiens n'aient les moyens de mesurer réellement l'écart entre les deux. Pour illustrer cette impasse, le chef de la police de Tokyo – Shigema Oba – parlera en 1907 d'un « chiffre noir » de la criminalité, désignant ainsi l'ampleur de l'ignorance collective sur la réalité du crime. Cette expression fera date et sera fréquemment réemployée pour désigner toute situation dans laquelle la statistique publique ne parvient pas à rendre efficacement compte d'un phénomène social.

L'une des solutions qui va être employée, d'abord aux États-Unis puis en Europe, pour se rapprocher d'une meilleure prise en compte des crimes commis est d'utiliser les statistiques policières. En remontant ainsi le long de la chaîne judiciaire, on peut ainsi prendre en compte des crimes et des délits qui, pour une raison ou une autre (non élucidation par exemple), ne ferait pas l'objet d'un jugement définitif. La statistique policière permet aussi d'élargir le type de crimes considérés, et de les classer en fonction de leur gravité.

En France, ce n'est qu'à partir des années 1970 que les données policières prennent réellement le pas sur les données judiciaires. C'est la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) qui dépend du ministère de l'intérieur qui établit ses propres statistiques sur la base du relevé des opérations de police et de gendarmerie nationale. Ces statistiques sont réunies au sein d'un tableau, « l'État 4001 », qui comprend 107 catégories différentes de délinquance – excluant les infractions routières.

Document – Quelques indicateurs de la délinquance enregistrée par la police nationale et la gendarmerie en 2022

	Unités de compte	Nombre de crimes et délits enregistrés (cumul annuel)	Variation (A/A-1) (en %)				
			2022	2021	2020	2019	2018
Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort) ²	Victime	959	+9 %	+7 %	-4 %	+3 %	+1 %
Coups et blessures volontaires ¹ (sur personnes de 15 ans ou plus)		353 600	+15 %	+12 %	+1 %	+8 %	+8 %
- Violences intrafamiliales	Victime	184 700	+17 %	+14 %	+10 %	+14 %	+9 %
- Autres coups et blessures volontaires		169 500	+14 %	+9 %	-7 %	+3 %	+6 %
Violences sexuelles ¹		84 500	+11 %	+33 %	+3 %	+12 %	+19 %
- Viols et tentatives de viols	Victime	38 400	+12 %	+32 %	+11 %	+19 %	+17 %
- Autres agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel)		46 100	+7 %	+33 %	-3 %	+8 %	+20 %
Vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination) ¹	Infraction	8 600	+2 %	-2 %	-6 %	+1 %	-10 %
Vols violents sans arme ¹	Infraction	59 700	-4 %	-6 %	-19 %	-3 %	-7 %
Vols sans violence contre des personnes ¹	Victime entendue	663 700	+14 %	+5 %	-24 %	+3 %	-2 %
Cambriolages de logements ¹	Infraction	211 800	+11 %	0 %	-20 %	0 %	-7 %
Vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés) ¹	Véhicule	133 800	+9 %	0 %	-13 %	-2 %	-8 %
Vols dans les véhicules ¹	Véhicule	246 400	+9 %	+1 %	-17 %	0 %	-1 %
Vols d'accessoires sur véhicules ¹	Véhicule	100 700	+30 %	+4 %	-18 %	-5 %	-6 %
Destructions et dégradations volontaires ¹	Infraction	550 600	+1 %	+1 %	-13 %	-1 %	-2 %
Usage de stupéfiants ³	Mis en cause	251 400	+14 %	+38 %	-9 %	-5 %	-1 %
Trafic de stupéfiants ³	Mis en cause	49 000	+5 %	+13 %	-12 %	+4 %	+3 %
Escroqueries ²	Victime	464 500	+8 %	+14 %	0 %	+11 %	+1 %

Lecture : en 2022, 959 personnes ont été victimes d'un homicide en France, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2021.

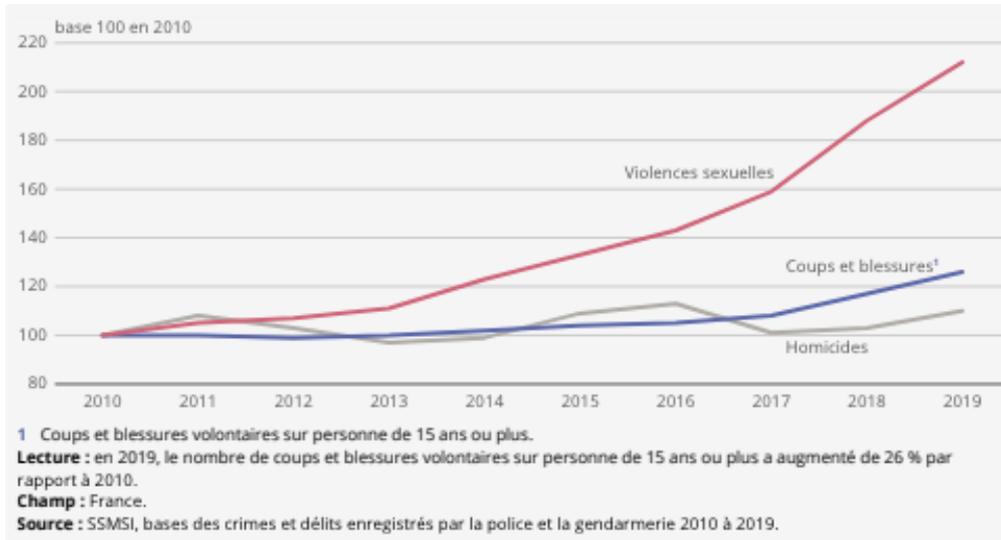
Champ : France.

Sources : (1) État 4001, bases historiques de crimes et délits enregistrés par la police et gendarmerie entre 2017 et 2022 - traitement SSMSI, (2) SSMSI, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie entre 2017 et 2022, (3) SSMSI, bases statistiques des mis en cause enregistrés par la police et la gendarmerie entre 2017 et 2022, traitement SSMSI.

c. *Les limites des statistiques pénales et policières pour informer sur la délinquance.*

À partir des années 1970, l'utilisation des données administratives, policières ou pénales, a commencé à être remise en cause. Avant de revenir sur les arguments qui ont pu être mobilisés contre cette façon d'estimer le niveau de délinquance, un exemple concret permet d'illustrer les limites de l'usage des statistiques officielles.

Document : Évolution des atteintes à la personne enregistrée par les services de sécurité entre 2010 et 2019



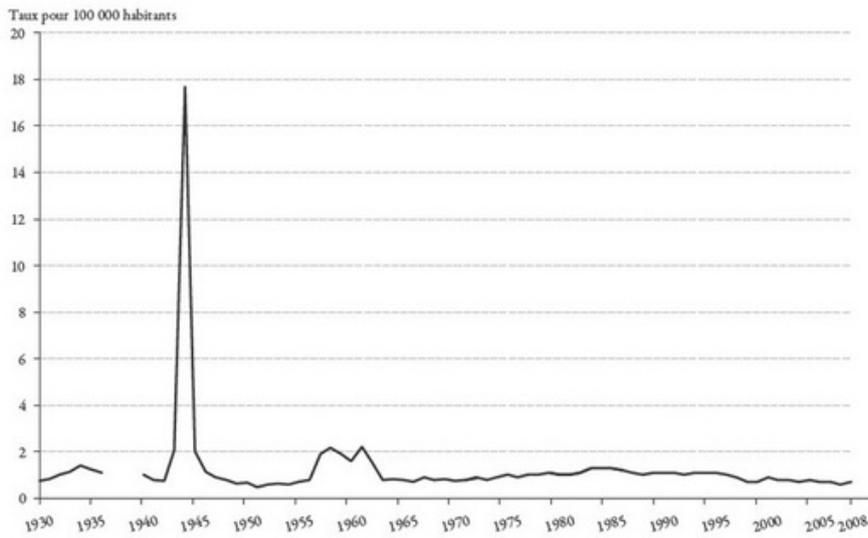
Source : INSEE Références, 2021

2. Les alternatives aux sources pénales et policières.

a. *Le détour par les autres données de la statistique publique.*

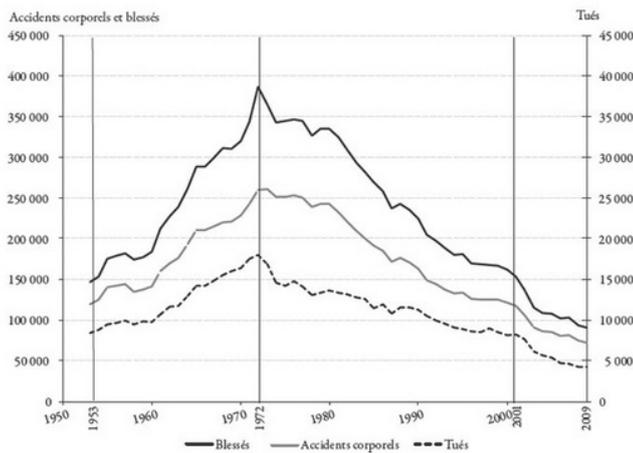
Certaines administrations peuvent apporter des informations précieuses concernant la délinquance, en complément des données policières. En France, les statistiques sanitaires sont par exemple tenues par l'**Institut national de la santé et des recherches médicales** (Inserm). Elle recense l'ensemble des morts par homicides, qu'elle rapporte ensuite à l'ensemble de la population (en taux pour 100 000 habitants).

Statistiques des causes de décès, taux de morts par homicide volontaire pour 100 000 habitants en France métropolitaine (1931-2008)

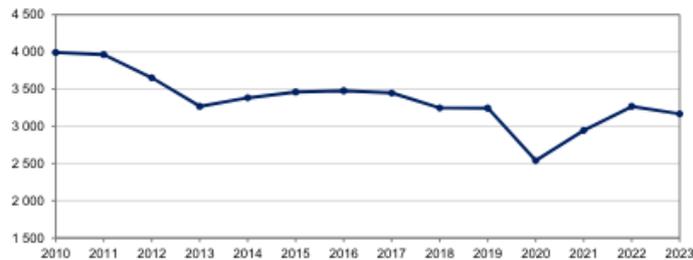


Source : INSERM

Au-delà du cas des homicides volontaires, plutôt bien comptabilisés par les statistiques policières, d'autres organismes recensent les homicides et blessures involontaires liés à la circulation routière. En France, **c'est l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR)** qui est chargé de suivre l'évolution des morts et blessés de la route.



Evolution de la mortalité routière annuelle en France métropolitaine



Source : ONISR données définitives jusqu'en 2023

Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre, en France métropolitaine

b. Les approches économiques de l'analyse de la délinquance

L'approche par le « coût économique et social du crime » a été développée au début du siècle dernier aux États-Unis, dans le sillage d'une commission d'enquête américaine - la National Commission on Law Observance and Enforcement – appelée aussi du nom de son président, « commission Wickersham ».

Une autre approche, dites « ex ante », consiste à mesurer ce que les individus consentiraient à payer pour que leur niveau de risque diminue. Ce mode de calcul a été privilégié par le programme européenne Mainstreaming Methodology for Estimating the Cost of Crime (MMECC), qui mène des enquêtes dites « de préférences » auprès de panels d'individus.

c. Les enquêtes de victimation

Au cours des années 1960, aux États-Unis, la **commission Katzenbach** s'est proposée d'interroger les membres d'un échantillon de la population, pour savoir si elles avaient été victimes d'un crime au cours d'une période déterminée. Au lieu de chercher les auteurs des infractions, ces enquêtes dites « de victimation » font de la victime le principal informateur de la statistique publique, levant ainsi le problème des réticences de l'enquêté à se dénoncer lui-même.

En Europe, les enquêtes de victimation se sont peu à peu répandues au cours des années 1980 et, depuis 2013, des enquêtes de ce type sont menées au niveau européen par Eurostat. En France, l'INSEE a introduit des questions relevant d'un décompte des victimes de crimes et délits dans ses enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages (EPCVM) à partir des années 1990. En 2007, l'institution crée, en lien avec l'Observatoire national de la délinquance (OND), des enquêtes spécifiques sur ce thème, dites « cadre de vie et sécurité » (CVS).

L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff), menée en 1997 sous l'égide de la sociologue Maryse Jaspard fait partie des enquêtes de victimation les plus connues. Dès les premiers résultats de l'enquête, en 2003, l'équipe de sociologue obtient ainsi une estimation jusqu'à quatre fois plus importante des faits de violences sexuelle que les recensements habituels. En 2020, l'INED publie une nouvelle enquête de victimation consacrées aux violences de genre, l'enquête « sur les violences et rapports de genre » (VIRAGE).

Conclusion du A –

S'interroger sur les façons de mesurer la délinquance, c'est comprendre ce que les contours de cette notion – qui semblait pourtant précise au premier abord – ne sont pas aussi nets que l'on pourrait le penser. Selon la méthode d'enquête et le point de vue retenu, les données ne seront pas les mêmes. Les enquêtes de victimation s'intéressent au point de vue de la victime, les enquêtes autoreportées à celui des auteurs d'infraction, les statistiques de police enfin à celui des professionnels des institutions pénales. Chacune procède donc d'un processus de désignation différent, qu'il ne s'agit jamais de considérer comme une vérité, mais qu'il est toujours utile de comparer, à la fois entre eux mais aussi, pour chaque indicateur, dans le temps.

Pour aller plus loin : Renée Zauberger, « Les enquêtes de victimation », Idées économiques et sociales, 2015

B. Le rôle des récits médiatiques et des politiques publiques dans la mesure de la délinquance.

1. La « culture des problèmes publics »

Dans *La Culture des problèmes publics* (1981), Joseph Gusfield s'intéresse à la façon dont la question de l'alcool au volant est devenue, au fil du temps, une préoccupation politique. Pour lui, l'association entre consommation d'alcool et accidents de voiture est le fruit d'efforts pour produire un « nouvel ordre symbolique ». La mobilisation d'une diversité d'acteurs institutionnels a ainsi transformé la question des accidents de la route en une lutte contre la consommation d'alcool.

2. Le « sentiment d'insécurité » peut-il paradoxalement faire grimper les statistiques de la délinquance ?

Dans son ouvrage publié en 2011, *L'Invention de la violence*, Laurent Mucchielli établit lui aussi un lien entre la mise en récit médiatique des actes de délinquance et la façon de définir la délinquance.

3. La « délinquance en col blanc », une transgression sans stigmaté ?

Edwin Sutherland (1883-1950), lui aussi proche du courant de l'école de Chicago, propose de s'intéresser à la délinquance des classes supérieures dans un article de 1945 intitulé « Is « White Collar Crime » Crime ? ». Il définit ainsi le « crime en col blanc » comme toute forme de délinquance « commise par une personne respectable et jouissant d'un certain statut social dans le cadre de ses activités. » L'objectif du sociologue n'est pas de démontrer que les classes supérieures peuvent aussi être coupables de crimes, mais plutôt que certaines pratiques illégales caractéristiques des milieux économiques et financiers restent invisibles de l'espace public.

Le rôle de l'influence politique et de la communication dans l'invisibilisation de la « délinquance en col blanc » a aussi été documenté dans l'ouvrage du sociologue Romain Huret publié en 2023, *Les millions de monsieur Mellon. Le capitalisme en procès aux États-Unis (1933-1941)*. Il y décrit l'histoire du procès d'Andrew Mellon, banquier d'affaire, ancien ministre des Finances des États-Unis et considéré comme l'un des hommes les plus riches du monde dans les années 1920. En 1935, ce dernier est accusé de déclaration fiscale frauduleuse, lui permettant d'échapper à plusieurs centaines de milliers de dollars d'impôts.

Conclusion du B.

Nous avons montré dans cette partie que la mesure de la délinquance ne pouvait faire l'économie d'une réflexion sur le « sentiment d'insécurité » et sur ses effets concrets. Ainsi, la construction d'un « problème public » par un effet de cadrage médiatique peut conduire à transformer certaines pratiques invisibles en actes de délinquance. À l'inverse, lorsque les délits ou les crimes ne s'accompagnent pas d'une condamnation publique, l'absence de stigmaté peut entièrement les soustraire aux regards et à la désapprobation sociale. Mesurer la délinquance, c'est donc aussi convenir de ce qui doit être dénoncé et ce qui peut rester tu.

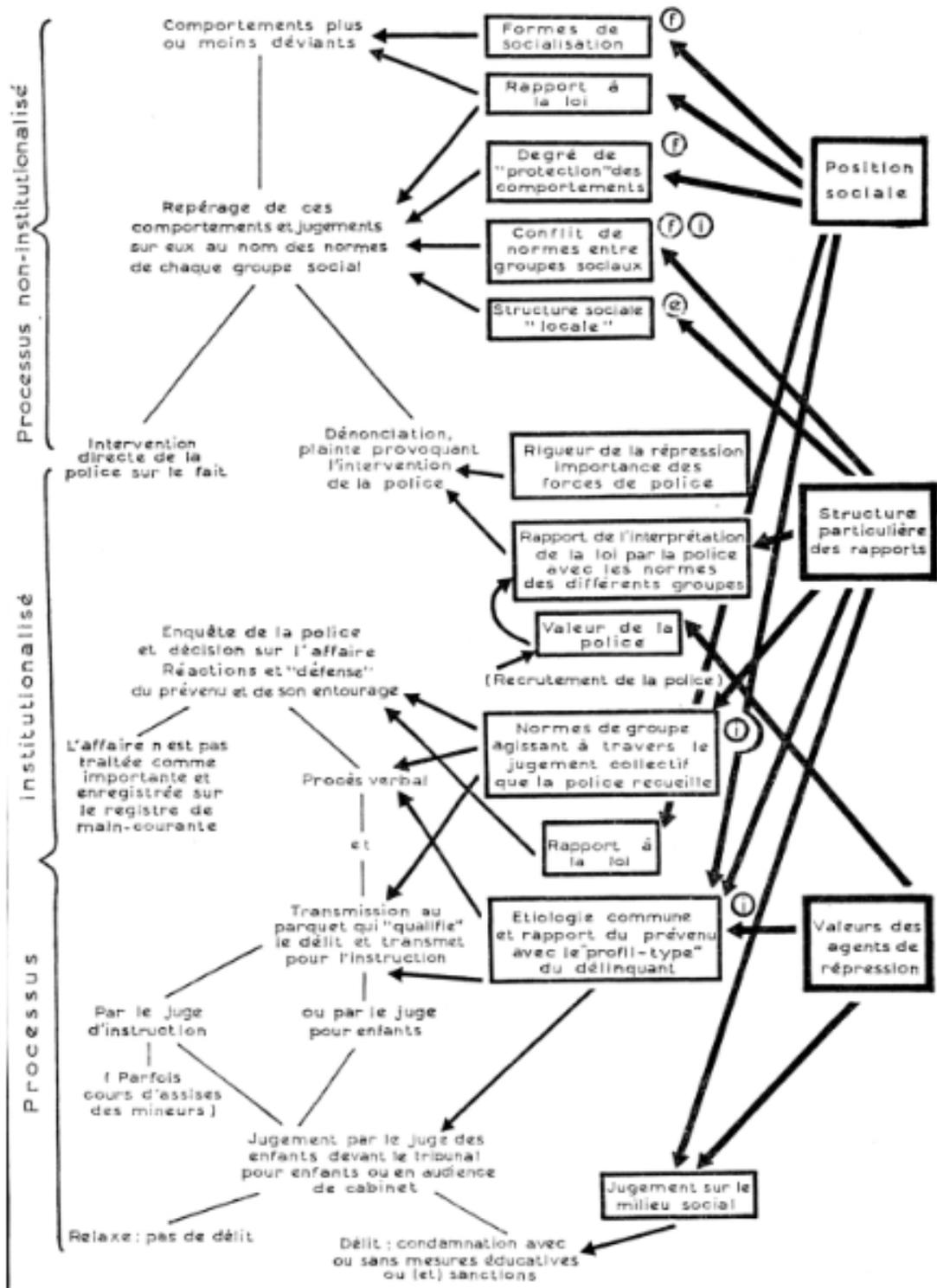
Pour aller plus loin :

P. Robert, *Le sentiment d'insécurité, une construction ?*, Les Cahiers français, 2013 ; L. Bonnelli, *La France a peur*, 2016 (Chapitre 7 – pages 207 à 220) ; Thomas Angeletti, « Quand le capitalisme négocie ses peines », ARSS, 2024

CONCLUSION DU CHAPITRE –

Que l'on privilégie les théories du passage à l'acte ou celles de la « réaction sociale », nous avons montré à quel point la déviance est consubstantielle à la notion de norme. Toute règle entraîne en effet inévitablement avec elle son lot de prohibitions et, par-là, de transgressions. Ainsi, plus le contrôle social est strict, plus les actes de déviance risquent d'être identifiés et punis. Est-ce à dire que la déviance est une notion vide de tout contenu ?

Peu importe la véracité du jugement social, il devient vrai dès lors qu'il est formulé, diffusé et accepté. Ce constat, en grande partie terrifiant, est illustré dans le film de Milos Forman « Vol au-dessus d'un nid de coucou » (1975). Pour échapper à la prison, Randall McMurphy, incarné par Jack Nicholson, simule la folie et se retrouve interné dans hôpital psychiatrique. Mais loin de relever la supercherie, toute « l'institution totale » va concourir à le rendre conforme à l'identité qu'il s'est choisi, allant même jusqu'à le lobotomiser. Aucune résistance n'est possible quand l'ensemble de la société a décidé de faire de vous un déviant. Tout juste peut-on tenter de se conformer, de s'échapper ou chercher à composer pour conquérir des marges de liberté.



LEXIQUE –

Carrière déviante : chez H. Becker, processus séquentiel par lequel un individu ou un groupe franchissent des étapes successives, qui les conduisent à adopter de nouvelles pratiques et à modifier leurs interactions avec les autres membres de leur groupe mais aussi avec les personnes qui leurs sont extérieures.

Chiffre noir de la délinquance : écart entre le niveau de délinquance réel et le niveau enregistré au sein des statistiques des services de police.

Commérages : échanges informels noués au gré des interactions quotidiennes et qui servent de supports à la diffusion d'une vision du monde qui finit par s'imposer à tous.

Crime « anémique » : chez Durkheim, désigne les crimes liés à un bouleversement des normes sociales, qui ne parviennent plus à jouer leur rôle de régulation et d'intégration. Chez R.K. Merton, la notion d'anomie renvoie à une réalité plus individuelle, l'individu faisant un choix conscient de transgresser des normes lorsqu'il ne dispose pas des moyens suffisants pour atteindre ses objectifs.

Délinquance : désigne tout acte sanctionné par une peine établie par le système judiciaire.

Désorganisation sociale : affaiblissement de la cohésion sociale lié à un relâchement des liens sociaux traditionnels.

Déviance : au sens large, tout acte, comportement ou même état qui suscite une sanction sociale qu'elle qu'en soit la nature.

Disqualification sociale : processus d'affaiblissement ou de rupture des liens de l'individu avec la société au sens de la perte de la protection et de la reconnaissance sociale

Enquête de victimation : enquête statistique réalisée auprès d'un échantillon de population recensant par déclaration les crimes ou délits dont ils auraient été victime.

Entrepreneurs de morale : individu ou groupe qui cherche à imposer un système de normes par une mobilisation consciente et active.

Étiquetage : processus par lequel les comportements des individus est influencé, voir déterminé, par la façon dont il est catégorisé dans la société.

Normal / Pathologique : pour Durkheim, un fait social est « normal » dès lors qu'il se produit à la même fréquence et de façon habituelle dans toutes les sociétés du même type. Il devient pathologique lorsque sa fréquence ou sa nature devient inhabituelle, ou trop éloigné de la moyenne des sociétés du même type.

Stigmate : pour E. Goffman (1963), « caractéristique telle qu'elle peut s'imposer à l'attention de ceux d'entre nous qui le rencontrent, et nous détourner de lui, détruisant ainsi les droits qu'il a vis-à-vis de nous, du fait de ses autres attributs. (...) Une différence fâcheuse d'avec ce à quoi nous nous attendions. »